



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas
Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Saint Vulbas, le 01 juin 2018

PV de réunion du comité d'établissement du 29 mai 2018

Président : Pierre Incerti (Directeur des opérations logistiques) assisté de Camille Bourbon (RRH)

Membres élus titulaires présents : Alain Jouan (Secrétaire), Aurélien Delorme

Membres élus suppléants présents : Sandra Lorenzi (secrétaire adjointe), Sandrine Aubry, Angélique Evrard

La séance est ouverte à 14h30.

1. Approbation PV de la réunion plénière du 26 avril 2018.

Le procès verbal a été approuvé à l'unanimité des membres présents après quelques corrections en séance.

2. Information de la Direction sur la marche de la société.

A fin de semaine dernière → +17,5% en UM et +34% sur les UVC.
Soit +1,747 millions de pièces produites.

Réception : +44% d'entrées en stock.

Il y a une légère baisse des volumes cette semaine. Ce qui permettra avec les mesures mises en place (lancement de plus de pièces tous les jours + samedis et dimanches travaillés) de démarrer « propre » la saison.

Machecoul : La saison est finie. +103,5% de volumes supplémentaires
→ 158453 vélos expédiés cette année contre 77000 l'année dernière.
Nous sommes maintenant en phase de consolidation de l'activité.

3. Présentation fiches d'entreprises STV et MCL

Documents en annexe de ce PV.
Les fiches SDS sont à remettre à jour.

4. Point contrôle sortie.

Personne n'a été contrôlé positif à un vol. Les contrôles se passent bien. Même si il y a encore un petit souci de timing, les salariés sont de plus en plus réactifs.

Les chasubles seront supprimées car le système est trop contraignant.

Nous rappelons qu'il existe deux lignes de tirage.

IL faut environ 40 secondes par personne pour passer la ligne de contrôle. Ce temps est à améliorer.

Les élus demandent un bilan chiffré et détaillé sur les vols Nike. Il est important que celui-ci soit régulier.



5. Point sanctions.

Cadrage des objectifs du projet


Suite à notre première réunion d'échange sur le sujet, nous allons intégrer vos remarques suivantes:

- Ne pas proposer une grille de sanction. Nous allons préciser que le non respect des éléments synthétisés ci-dessous qui conduira à un entretien préalable à une sanction.

Non respect du règlement intérieur
Non respect des consignes de travail
Non respect des règles de sécurité
Niveau de qualité ou de production anormalement basse
- L'entretien permettra de prendre en compte « les éléments pertinents dans la détermination du niveau de sanction »
- Cette liste s'appliquera à l'ensemble du personnel, notamment dans le cadre du règlement intérieur, du respect des procédures, consignes de travail du salarié concerné
- Les règles ou consignes spécifiques seront expliqués et feront éventuellement l'objet de document qui seront remis aux salariés.

Par contre, nous n'intégrerons pas le fait de :

- Se limiter aux seules fautes de sécurité car cela est trop restrictif
- Créer une liste exhaustive des cas qui peuvent se présenter, cela étant impossible à lister

LE SPORT COMMENCE ICI 

Le Secrétaire indique que les élus n'ont jamais voulu intégrer « le niveau de production anormalement bas ». Il aimerait connaître les critères objectifs et qu'un avis consultatif soit donné avant d'intégrer ce thème. Il fait également remarquer que le contrat de travail préparateur/cariste n'indique aucune production.

6. Horaires équipe de nuit.

Un nombre important de salariés de l'équipe de nuit demandent depuis plusieurs années de travailler le dimanche soir au lieu du vendredi soir. Les élus et la Direction sont plutôt favorables si un avis positif de l'unanimité ou de la très grosse majorité des salariés est acquis.

Il faudra également renoncer par accord à la prime du dimanche.

Les élus réaliseront un sondage sur toutes les équipes.

7. Modification du règlement intérieur.

Le règlement intérieur sera amendé de trois sujets entre autres : la neutralité, les signes ostentatoires, le test salivaire. La Direction présentera les modifications lors de la prochaine réunion CE.



8. Accords obligatoire à négocier, calendrier des réunions.

- Procédure d'alerte : réunion CE de juin 2018.
- Déconnexion : attente d'une date par Agnès Décauché.
- Pénibilité : réunion CE de juillet.

9. Div :

Noël 2018 :

- L'arbre de Noël aura lieu le samedi 1^{er} décembre au restaurant « Cannibal Steak House » anciennement « Les Arcades » à Loyettes.
- Spectacle de magie pour les enfants, soirée karaoké, dansante pour les adultes. Des lots seront sûrement à gagner comme lors du Noël 2017.

Point billetterie :

	vente totale 2018 en €	billets vendus 2018	billets restants	créance salarié 2018
Disney	372 €	6		
bowling	1 496 €	374	26	
cinéchèque	860 €	172	28	
Walibi	47 €	2	48	
Parfumerie Europe	2 122 €			

OL 1/2 saison 2018 et saison 2019	
abonnement	2900
remboursement	844
reste à charge	2056

La séance est levée à 12h05.
Prochaine réunion plénière : Mardi 26 juin à 14h

Le Secrétaire
Alain JOUAN

Le Président
Pierre INCERTI